

Lecture d'une lettre d'adjudication du maire de Paris, lors de la séance du 15 mars 1791

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'une lettre d'adjudication du maire de Paris, lors de la séance du 15 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 95;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_12939_t1_0095_0000_2

Fichier pdf généré le 13/05/2019

L'Assemblée peut, sans rien craindre, décréter la réduction de l'imposition foncière qui lui est proposée, car je suis convaincu que cette contribution s'élèvera vraisemblablement beaucoup au delà du taux fixé par le comité des contributions publiques.

D'autre part, le produit de la vente des biens nationaux, dépassant de beaucoup les espérances que la nation en a conçues, amortira même cette année, ainsi que le dit le comité lui-même dans son rapport, une portion considérable de la dette publique, ce qui soulagera en proportion le Trésor national.

En supposant d'ailleurs que nous n'ayons pas pris actuellement toutes les précautions nécessaires, reposon-nous-en sur les législatures qui nous suivront, car elles auront des avantages que vous n'avez pas. Les peuples, dans ces temps-là, auront éprouvé les douceurs du nouveau régime; les prochaines législatures pourront lever des emprunts (*Murmures à gauche.*)...

Je viens de me servir d'un mot impropre à mes yeux même; je suis ennemi des emprunts autant que cette Assemblée: je voulais dire que les prochaines législatures pourront faire des revirements de parties, établir des annuités pour éteindre des charges viagères.

Il faut aujourd'hui ménager le peuple fatigué, épuisé par les dépenses inseparables de la Révolution et attendre le calme pour établir sur ses propriétés des taxes aussi considérables.

Ma proposition se réduit donc à ce que vous adoptiez la division faite par M. Ramel-Nogaret et la proposition de M. de Delley. (*Applaudissements.*)

(La suite de la discussion est renvoyée à demain.)

Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une lettre de M. le maire de Paris; elle porte que la municipalité de cette ville a fait hier l'adjudication définitive de deux maisons, dont l'une située rue des Poulies, louée 1,306 livres, estimée 17,056 livres, a été adjugée 70,000 livres; la seconde, rue Saint-Honoré, louée 5,200 livres, estimée 87,827 livres, a été adjugée 140,000 livres.

M. Laurent, évêque du département de l'Allier, demande un congé de six semaines pour se rendre dans son diocèse.

(Ce congé est accordé.)

Un membre du comité d'agriculture demande, au nom de ce comité, que l'Assemblée veuille bien s'occuper promptement des mines et minières. (*Marques d'assentiment.*)

M. le Président. La discussion de cet objet pourrait être mise à l'ordre du jour de dimanche. (*Marques d'assentiment.*)

(La fixation à dimanche est adoptée.)

M. le Président. Je prévient l'Assemblée qu'en conséquence de son décret d'hier, les particuliers de Nîmes et d'Uzès, mandés à la barre de l'Assemblée nationale, s'y présenteront ce soir.

M. le Président annonce l'ordre du jour des séances de ce soir et de demain.

La séance est levée à trois heures un quart.

ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 15 MARS 1791, AU MATIN.

Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : DE LA RICHESSE TERRITORIALE DU ROYAUME DE FRANCE, ouvrage dont la rédaction n'est point encore achevée, remis au comité de l'imposition par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, député suppléant à l'Assemblée nationale et commissaire de la trésorerie. (Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.)

AVERTISSEMENT.

L'ouvrage dont j'ai communiqué les principaux résultats au comité de l'imposition, et dont l'Assemblée nationale a décrété l'impression, a été commencé dès 1784. M. Dupont, aujourd'hui membre de l'Assemblée nationale, en avait jeté les premières bases dans un mémoire rédigé pour le comité d'administration de l'agriculture qui se tenait alors sous la présidence de M. de Vergennes.

J'ai cherché depuis à donner plus d'étendue à ce travail, à rassembler plus de faits positifs, à multiplier les moyens de vérification, à me former des méthodes pour calculer les consommations et les productions, comme on s'en est fait pour calculer la population.

20 fois j'ai repris et interrompu ce travail, et quoique je sentisse l'importance de son objet, quoique je désirasse d'en publier les résultats assez tôt pour que le comité de l'imposition pût s'en aider dans la fixation des bases de l'impôt; continuellement détourné par des occupations d'un autre genre et dont plusieurs mêmes n'étaient pas étrangères à l'Assemblée nationale, il m'a été absolument impossible d'y mettre la dernière main.

C'est le sort de presque tous les ouvrages de longue haleine; rarement ils sont achevés. Il reste même aux personnes les plus habituées au travail, si peu d'instantants qui ne soient pas affectés à des devoirs d'une nécessité impérieuse, que le temps se consume à former des projets d'ouvrages sans qu'il soit permis de les exécuter.

Cependant, puisque le comité de l'imposition, puisque l'Assemblée nationale a jugé que ces essais, tout imparfaits, tout incohérents qu'ils sont encore, pouvaient être de quelque utilité, je dois le sacrifice de mon amour-propre et je ne sais plus qu'obéir.

Qu'il me soit permis d'observer ici que le genre de combinaisons et de calculs dont j'ai cherché à donner ici quelques exemples, est la base de toute l'économie politique. Cette science, comme presque toutes les autres, a commencé par des discussions et des raisonnements métaphysiques; la théorie en est avancée; mais la science pratique est dans l'enfance et l'homme d'Etat manque à tout instant de faits sur lesquels il puisse reposer des spéculations.

Puisse les représentants de la nation française, puissent ces hommes de génie, dont les travaux feront l'étonnement des races futures, comme ils font dès aujourd'hui l'admiration de toutes les nations, sentir combien leur marche aurait été assurée, combien ils auraient évité de difficultés, peut-être d'erreurs, si les philosophes qui les ont précédés, avaient préparé d'avance les matériaux de l'édifice qu'ils se proposaient d'élever, si leurs